

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès-Verbal de la séance du jeudi 4 juin 2026

Date de convocation : L'an deux mil vingt-six, le quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 28 mai 2026
Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Christelle PHILIPPE, Adrien BESSON, Christelle DOLBEAU, Eric GUILVARD, Marie-Laure METIVIER, Tony BERTRON, Virginie CARRÉ, Gervais COMPAIN, Valérie DAILLIERE, Emilie LUSSON, Emilie MAUCOURT, Simon PAINCHAUD, Jean-Marie PRECHAIS et Victor VANNIER formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice :	15	<u>Absents excusés</u> :	Néant
- présents :	15	<u>Absent</u> :	Néant
- votants :	15		

Ordre du jour : -1* Urbanisme : Débat sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUi-H; -2* Désignation d'un correspondant Défense; -3* Désignation d'un suppléant complémentaire au SMAEP ; -4* Déclaration d'intention de participation à la consultation au contrat collectif assurance aux risques statutaires avec le CDG72; -5* Décisions municipales.; -6* Lotissement Les Grandes Forges : travaux à venir ; -7* Octobre rose ; - 8*Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -9*- Informations communautaires ; -10*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Christelle DOLBEAU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 MAI 2026

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 7 mai 2026 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- la désignation des représentants à la CCID
- la désignation d'un élu référent à la sécurité routière

1. Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de communes du Pays Fléchois – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – délibération 2026-06-01

Par délibération en date du 6 mars 2025, la Communauté de communes du Pays Fléchois a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Conformément aux dispositions des articles L. 151-2 et L. 151-5 du Code de l'urbanisme, le PLUi-H comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

En application de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux des communes membres, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi-H.

Le Conseil Communautaire du Pays Fléchois a tenu ce débat lors de sa séance du 29 janvier 2026.

Le Maire rappelle que ce débat ne donne pas lieu à un vote d'approbation mais constitue une étape obligatoire de la procédure d'élaboration du PLUi-H.

Monsieur Anthony GOGDET, Directeur Adjoint du service Urbanisme, Aménagement et Habitat à la Communauté de Communes du Pays Fléchois présente les cinq axes stratégiques du PADD et ouvre le débat.

Le PADD du Pays Fléchois, dont le document complet est annexé à la présente délibération, s'articule autour de cinq axes stratégiques :

1. Organiser le développement du territoire : armature territoriale hiérarchisée autour de La Flèche (pôle de centralité), de quatre pôles de proximité et des communes rurales ; sobriété foncière avec un objectif d'au moins 40 % des logements en renouvellement urbain et un plafond de 85 hectares de consommation d'espaces ENAF sur la période 2027-2040 ; développement des mobilités alternatives.
2. Garantir un parcours résidentiel de qualité pour tous : environ 85 logements neufs par an, diversification des typologies, 15 % minimum de locatif aidé, lutte contre la vacance et réhabilitation du parc existant, adaptation au vieillissement démographique.
3. Maintenir et développer l'activité économique et l'emploi : valorisation des zones d'activités intercommunales, périmètres commerciaux en centralité, dynamisation touristique, accompagnement de l'économie agricole et de sa diversification.
4. Préserver les équilibres écologiques et les paysages : protection de la Trame Verte et Bleue et de la Trame Noire, valorisation de la vallée du Loir, patrimoine bâti remarquable et vernaculaire, nature en ville, gestion qualitative et quantitative des eaux.
5. Construire un territoire résilient : transition énergétique territorialisée, encadrement de l'agrivoltaïsme, prévention des risques naturels, adaptation au changement climatique.

– Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 101-1 à L. 101-3, L. 151-1 et suivants, et L. 153-12 ;

– Vu la délibération de prescription du PLUi-H en date du 6 mars 2025 ;

– Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 janvier 2026 portant débat sur les orientations générales du PADD ;

– Vu le projet de PADD annexé à la présente délibération ;

Après présentation du projet de PADD et débat au sein du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H de la Communauté de communes du Pays Fléchois.

Les échanges ont porté sur :

- les perspectives à partir des constructions passées,
- les préventions par rapport à l'agrivoltaïsme notamment à grande échelle, la protection de l'activité agricole, et l'attention à apporter sur la nécessité de préserver les équilibres écologiques et les paysages,
- les réserves foncières et les zones privilégiées pour l'habitat (Les Grandes Forges),
- les pôles de proximité sur le territoire dont Villaines-sous-Malicorne fait partie,
- l'importance de l'Etablissement Public Foncier qui permet aux collectivités de se développer et d'apporter les services à la population.

2. NOMINATION CORRESPONDANT « DÉFENSE » - délibération 2026-06-02

Le Maire présente le courrier du Ministère des Armées et des anciens combattants daté du 29 avril dernier demandant de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal un correspondant défense qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département mais également le correspondant immédiat des administrés pour toutes questions relatives à la défense. Il contribue à l'information et à

la sensibilisation des administrés, tout en accompagnant les initiatives locales en lien avec les enjeux de la défense.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose Monsieur Jean-Marie PRECHAIS.

3. NOMINATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE - délibération 2026-06-03

Le Maire présente le courrier du Préfet de la Sarthe daté du 2 juin dernier demandant de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal un référent sécurité routière dont le rôle consiste à être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des acteurs locaux sur ce sujet et à diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose Monsieur Gervais COMPAIN.

4. NOMINATION D'UN SUPPLÉANT SUPPLEMENTAIRE AU SMAEP – délibération 2026-06-04

Cette délibération complète la délibération n° 2026-04-04 relative à la désignation de représentants élus de la Commune de Villaines-sous-Malicorne au SMAEP (Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Courcelles-la-Forêt). En effet, Monsieur le Maire indique que les statuts du syndicat demandent 2 délégués suppléants au lieu de 1 comme précédemment désigné, il convient ainsi de désigner un suppléant supplémentaire.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Marie-Laure MÉTIVIER en suppléant délégué. Les délégués représentant la Commune sont :

Délégués titulaires

M. Eric GUILVARD
M. Adrien BESSON
M. Gervais COMPAIN.

Délégué suppléant

M. Simon PAINCHAUD
Mme Marie-Laure MÉTIVIER

5. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – délibération 2026-06-05

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle des conseillers municipaux.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation ou à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels, recensées par l'administration fiscale

Considérant le renouvellement du conseil municipal le 15 mars 2026, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID. Les six commissaires titulaires et les six suppléants seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose :

BERTRON Tony - 26 rue du Prieuré
BESSON Adrien – 18 rue du Maine
COMPAIN Gervais - 20 rue de l'Argance

GOUFFIER Philippe – Lieudit Jodelyne
LUSSON Emilie – La Mersandière
PAINCHAUD Simon – Le Grand Tessé
PRECHAIS Jean-Marie - 22 place de l’Église
VANNIER Victor – 1 Lieudit La Modetterie
BAULIN Michel – 3 rue de la Douceur Angevine
BIGNON Joël – 6 rue d’Anjou
COSNARD Laurence – La Claie 2
COUBARD Franck – La Drouerie
COUBARD Michel – Les Lilas
DOLBEAU Jérôme – La Corbinette
ETOURNEAU Sylviane – 10 place de l’Eglise
FILLON Amélie – 16 rue de la Corbinière
GUÉRINET Daniel – La Sionnerie
LAMY Josette – La Blottière
LEMAITRE Philippe - Floréal
LUSTREMENT Fabrice – L’Espérance
PERDRIX Christophe – La Rebouffière
ROUAULT Marie-Josèphe – 14 rue de l’Argance
SOUCHARD Isabelle – 2 rue de la Cure
STIRN Philippe – 2 rue de la Gare

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**6. MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA SARTHE POUR LE
LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN
VUE DE LA CONCLUSTION D’UN CONTRAT D’ASSURANCE
STATUTAIRE – délibération 2026-06-06**

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- le code des assurances,
- l’article 26, alinéa 5, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
- le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

EXPOSÉ

En leur qualité d’employeur, les collectivités et établissements publics territoriaux affiliés sont soumis à diverses charges financières liées à la protection de leurs agents en matière de maladie, d’accident, d’invalidité ou de décès. L’assurance statutaire permet d’atténuer de telles charges.

Depuis 2003, le Centre de gestion de la Sarthe a souscrit pour le compte des collectivités et établissements publics territoriaux du département qui en ont fait la demande des contrats d’assurance garantissant contre les risques financiers liés à la maladie, la maternité, les accidents de service et le décès des agents relevant de la CNRACL et de l’IRCANTEC sur le fondement de l’article 26, alinéa 5, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, encore applicable.

Le dernier contrat groupe souscrit arrive à échéance le 31 décembre 2026. Le Conseil d’administration du Centre de gestion a, par une délibération du 3 mars 2026, décidé de renouveler ce contrat pour son compte et le compte des collectivités et établissements publics

territoriaux affiliés intéressés et lancer la mise en concurrence d'un nouveau contrat pour la période 2027-2030.

Ce contrat géré sous le régime de la capitalisation, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2027, couvrira tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité-paternité-accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité;
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité-accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique.

-
La Commune de Villaines-sous-Malicorne adhère au contrat groupe proposé par le Centre de gestion depuis le 1^{er} janvier 2023.

La mutualisation des risques permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, d'optimiser la tarification des risques et de piloter au mieux les risques et les données de consommation médicale.

Afin de se joindre au lancement de la procédure de mise en concurrence, d'être intégré au cahier des charges préparé par le Centre de gestion et de profiter à terme des bénéfices de la mutualisation, les collectivités et établissements publics territoriaux intéressés sont invités à donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe d'organiser et réaliser cette mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance statutaire en conformité avec le code de la commande publique et conclure le contrat groupe.

A l'issue de la consultation, le niveau de garantie et les taux de cotisation seront communiqués aux collectivités et établissements publics territoriaux ayant donné mandat au Centre de gestion, qui conserveront l'entière liberté d'accepter ou non d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion, qui ne perçoit aucun frais de gestion. La décision d'adhérer au contrat proposé fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- décide de donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour se joindre à la procédure de mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance statutaire en conformité avec le code de la commande publique et conclure le contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2027,
- prend acte que le niveau de garantie et les taux de cotisation lui seront communiqués préalablement à sa décision de rejoindre ou le contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion de la Sarthe.

7. DECISIONS MUNICIPALES MAI-JUIN 2026 – délibération 2026-06-08

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
30-2026	Déclaration d'Intention d'Aliéner N°2600008 ANJOU MAINES NOTAIRE Maître ROBIN 24 bis rue Victor Hugo 72270 MALICORNE-SUR-SARTHE	Parcelle AB40, parcelle AB41 située 10 rue du Maine Ne fait pas valoir le droit de préemption urbain
31-2026	Devis DEV00640 Eric GENOT 1457 rue des Eturcies 72200 LA FLECHE	Sécurisation et dépose du restant du cadran de l'horloge de l'église 295,00 € HT
32-2026	Contrat de location n°19 FRAIS MALIN 28 avenue de la Paix 72230 ARNAGE	Location jeux pour Fête nationale 308,33 € HT
33-2026	Contrat de location n°20 FRAIS MALIN 28 avenue de la Paix 72230 ARNAGE	Location jeux pour Fête nationale 150,00 € HT
34-2026	Devis n°DCK 0021/2025 Association Canoë-Kayak La Flèche	Sortie estivale du 21 juillet 2026 : 415,00 € HT
35-2026	Devis n°2026-05-12 AstroNature 70 Avenue d'Angers 49430 DURTAL	Sortie estivale du 25 août 2026 : 272,00 € TTC

36-2026	Devis N°D0088011 SCHILLER France 6 rue Raoul Follereau 77600 BUSSY SAINT GEORGES	Renouvellement électrodes sur les défibrillateurs 398,00 € HT
37-2026	Devis N°DE00000618 AISP72 3 rue Nicolas Appert 72200 LA FLECHE	Restauration écologique du site « le Plessis » 461,00 € TTC
38-2026	Devis DE02703 LA FLEUR DE BOIS Gouardreuz 22810 PLOUNEVEZ-MOEDER	Achat copeaux bois pour aires de jeux 1170,00€ HT
39-2026	Avenant n°2 TELELEC RESEAUX 9 rue du Chêne – ZA de la Chenardière 72650 CHANGÉ	Avenant N°2 lot 2 Viabilisation Réseaux Divers Lotissement Les Grandes Forges : modification du réseau d'éclairage permettant l'éclairage des îlots Sarthe Habitat avant finitions du lotissement. Montant de l'avenant : 3 796,00 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

8. LOTISSEMENT LES GRANDES FORGES : TRAVAUX A VENIR

Eric GUILVARD fait un point sur l'avancée des travaux Sarthe Habitat : béton fait devant les 6 logements, les raccordements sont faits, un hydrocurage est à faire. Il reste encore beaucoup de travaux à réaliser.

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie du lotissement ainsi que les trottoirs rue de l'Argance seront rattachés au marché de la Communauté de communes du Pays Fléchois. L'estimation annonce un coût de travaux aux alentours de 143 000€ HT, 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. La décision sera prise en réunion de bureau CCPF.

9. OCTOBRE ROSE

Monsieur le Maire, accompagné d'Adrien BESSON, indique avoir reçu en Mairie, les élus de Malicorne-sur-Sarthe venus présenter un projet dans le cadre d'Octobre Rose.

Adrien BESSON précise qu'il s'agit de s'associer à un événement initié par la Commune de Malicorne et porté par une association locale « Tous en rose sur la voie verte ». Villaines serait un point étape pour les coureurs ou marcheurs. Les départs se feraient de La Suze ou La Flèche pour une arrivée à Malicorne. Une participation de 10 euros par personne serait demandée afin de soutenir la lutte contre le cancer. Un t-shirt serait offert à chaque participant.

L'ensemble des conseillers présents sont d'accord pour que la Commune de Villaines s'associe à cette manifestation.

10. COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS

• COMMISSION ESPACES/VOIRIE/RESEAUX

Eric GUILVARD fait le point sur les travaux en cours :

Le Chemin de Bonnefontaine a été refait mais un problème d'écoulement des eaux a été constaté. Toujours en attente de la peinture route de la Pichardière.

Kévin HERVÉ, agent communal a suivi en mai dernier les formations d'autorisations de conduite tracteur remorque et tracteur broyeur et a validé les tests, ce qui a permis à la collectivité de lui délivrer les autorisations de conduite nécessaires. Il a commencé au plus vite le broyage des bernes.

Contact a été pris avec Sarthe Habitat pour tailler les haies à proximité des logements rue d'Anjou.

• COMMISSION CIMETIERE ET SALLE DES FÊTES

Marie-Laure METIVIER indique avoir réuni la Commission de travail sur site à la salle des fêtes afin d'évoquer le fonctionnement des locations avec la visite de l'équipement.

• COMMISSION ECOLE/PERISCOLAIRE

Christelle PHILLIPPE remercie Emilie LUSSON pour avoir aidé sur le temps du midi à l'école. Delphine LOISEAU, qui avait assuré en partie le remplacement d'un agent en congé maternité, a été embauchée en contrat quelques jours en remplacement d'un agent indisponible.

Prochain conseil d'école prévu le 29 juin prochain.

• **COMMISSION INSTALLATIONS TECHNIQUES**

Echanges sur les problèmes de disjoncteur à la Salle des fêtes. Voir si possibilité de répartir les charges différemment.

Adrien BESSON informe que le nouveau camion a été livré le 22 mai dernier. Revoir le cloisonnage de la cabine afin de permettre l'arrosage. L'ancien camion sera déposé à la SOSAREC à Sablé-sur-Sarthe. Un dégât des eaux a eu lieu au rdc de la mairie. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance. Un rendez-vous a été organisé avec le cabinet d'architecte et l'entreprise qui avait réalisé des travaux de réaménagement de la mairie afin de rechercher l'origine de la fuite. Des devis sont en cours pour compléter le dossier de déclaration de sinistre.

Station d'épuration : la SOGEA a été contactée pour le changement des boîtiers par 3 modems à la station d'épuration car la 3G ne fonctionne plus. Problème de pourriture constatée sur la lagune (en raison des roseaux qui ont été coupés ?) ; un hydrocurage est à envisager et le tuyau à remplacer.

Travaux de l'école : Chantier qui est toujours ralenti en raison d'une entreprise qui ne tient pas les délais malgré les relances insistantes et le changement de conducteur de travaux au sein de l'entreprise défaillante. La verrière a été livrée. La pompe à chaleur est installée partiellement.

Logement communal : Installation en prévision d'une paroi ou cabine de douche dans le logement du 2^{ème} étage.

• **COMMISSION COMMUNICATION**

Christelle DOLBEAU indique avoir reçu la première épreuve du prochain bulletin municipal et remercie ses collègues pour le travail de relecture. Un formulaire sera inséré invitant les personnes vulnérables à se faire connaître auprès de CCAS-Mairie si elles souhaitent s'inscrire sur le registre. Celui-ci permet de contacter les personnes en cas de canicule ou autre évènement majeur et de prévenir des risques par un rappel des mesures de prévention. La publication du bulletin est prévue fin juin. Christelle DOLBEAU indique également que le site internet de la commune aurait besoin d'un « toilettage ».

11. INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe que le règlement intérieur des commissions de la CCPF a été revu afin que des conseillers municipaux puissent participer aux commissions.

1. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur HUBERT fait part à tous les conseillers de l'invitation de l'équipe enseignante au spectacle musical jeudi 18 juin prochain.

La mairie de Crosnières demande si un élu de Villaines souhaiterait participer au concours des maisons fleuries : Valérie DAILLIERE propose de participer sous réserve de sa disponibilité, la date n'étant pas communiquée à ce jour.

TOUR DE TABLE : Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions orales concernant les affaires de la commune :

Marie-Laure MÉTIVIER : problème de containers pleins à la salle des fêtes.

Jean-Marie PRÉCHAIS : le locataire du logement communal du 2^{ème} étage demande si un rideau occultant pourrait être posé dans la cage d'escalier afin de limiter la chaleur, de plus il faudrait revoir les blocs de secours au niveau de leurs fixations. Les containers sont stockés dans le hall d'entrée du bâtiment, voir s'il y aurait la possibilité de les ranger ailleurs.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures et dix minutes le 4 juin 2026.

Le Maire,
Laurent HUBERT

Le secrétaire de séance :
Christelle DOLBEAU